

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

UNE VISION D'AVENIR POUR LA MRC DES SOURCES



agenda²¹
DES SOURCES



RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DES SOURCES



QU'EST-CE QU'UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ?

Il s'agit d'un document de planification à l'échelle d'une MRC qui établit les règles de base de l'aménagement et du développement de l'ensemble des municipalités qui la constitue. Les principaux éléments d'un schéma d'aménagement et de développement sont :

- L'utilisation du sol, par le découpage du territoire par grandes affectations et la détermination des périmètres d'urbanisations (villes et villages) ;
- La protection, la conservation et la mise en valeur des ressources et territoires d'intérêts (eau, forêt, paysages, culturelles, touristiques, etc.) ;
- Les normes minimales à respecter pour l'émission de permis de construction (zonage, lotissement, construction).

Pourquoi « durable » ?

La MRC a décidé d'ajouter le mot durable dans l'appellation de son schéma d'aménagement puisqu'elle désire affirmer son engagement de développement durable inscrit au cœur de sa vision territoriale.

UNE VISION D'AVENIR POUR LA MRC DES SOURCES

Par la révision de son Schéma d'aménagement et de développement, la MRC des Sources souhaite s'engager sur la voie du développement durable. Sur le plan social, il doit contribuer au sentiment de fierté local et régional. Dans le domaine économique, il doit miser sur les atouts de la région et maximiser l'essor économique. En matière environnemental, il doit mettre en valeur et préserver les ressources écologiques du territoire. Pour la culture, pour les familles, pour la santé, la prospérité et celle des générations qui suivront : le développement réellement durable intégré doit devenir la priorité.

« La MRC des Sources est une région caractérisée par une population fière qui se renouvelle grâce à l'attractivité de son territoire. Les résidents la choisissent pour sa qualité de vie et ses opportunités d'affaires et d'emplois. L'autonomie collective reflète le pouvoir d'agir des individus qui y habitent. Le développement d'un pôle de compétitivité technologique, la saine gestion de l'eau et la protection des différents paysages ainsi que l'emphase mise sur la formation continue sont les assises du développement durable. »

— Agenda 21 de la MRC des Sources.

LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DES SOURCES : UNE DÉMARCHE NÉCESSAIRE ET ATTENDUE



La révision du schéma d'aménagement de la MRC des Sources est une étape importante qui aura un impact majeur sur son développement pour les années à venir. Cette opération est opportune pour la MRC compte tenu des importants changements survenus dans les dernières années, tant sur le plan de l'organisation territoriale, des projets locaux d'envergure

et des modifications législatives adoptées par le gouvernement. Tous ces changements ont créé un écart entre la planification régionale, conçue il y a plus d'une vingtaine d'années et les nouveaux besoins d'encadrement régionaux.

Le succès à long terme du développement territorial repose sur une organisation spatiale planifiée, cohérente et optimale de l'occupation du territoire. C'est à travers un Schéma d'aménagement moderne et performant que la région pourra assurer la mise en œuvre des volontés et ambitions du milieu. Si l'Agenda 21 guide l'ensemble des planifications, des actions et des projets, le Schéma d'aménagement et de développement positionne et structure ceux-ci sur le territoire.

Pour élaborer son Schéma, le conseil de la MRC a concerté les parties prenantes du développement et au premier ordre, les municipalités. Ces consultations publiques sont une étape importante de l'entrée en vigueur du Schéma et nous souhaitons que tous y participent en grand nombre.

Hugues Grimard, préfet de la MRC des Sources

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE VISION POUR LE TERRITOIRE

La MRC souhaite une mobilisation et une expression des savoir-faire locaux dans l'atteinte de la conformité quant aux intentions d'aménagement et de développement durable. La MRC entend jouer son rôle d'accompagnateur des collectivités en indiquant la « direction à prendre » et non en indiquant le « chemin à prendre » pour y arriver. L'intention de la MRC n'est pas de créer un aménagement uniforme, mais d'encourager l'expression des « couleurs locales » afin de bâtir un territoire harmonieux adapté aux particularités des collectivités.

LES ATOUTS TERRITORIAUX

Les atouts territoriaux sont représentés dans le concept d'organisation spatiale qui est une représentation cartographique des éléments structurants de l'espace régional et interrégional et des relations dynamiques entre ces derniers. Il permet de positionner et de structurer la vision stratégique par la schématisation des grandes composantes de l'organisation spatiale. Ceux-ci s'articulent autour de l'attractivité du territoire, de sa qualité de vie, de ses opportunités d'affaires et d'emplois, du développement d'un pôle de compétitivité technologique et de la protection de l'eau, du territoire et des paysages.

1. Le milieu urbain

La MRC des Sources se caractérise par une population à majorité urbaine concentrée au sein des périmètres urbains d'Asbestos et de Danville qui constituent l'agglomération urbaine régionale. Les périmètres urbains d'Asbestos et Danville forment une seule et même agglomération urbaine concentrant l'essentiel des activités industrielles et commerciales.

2. Le milieu rural

La MRC des Sources est dominée par les espaces verts et en fait donc une région résolument agricole et forestière. L'agriculture et la foresterie demeurent des activités économiques importantes et répandue sur le territoire.

A. LES FORÊTS

Les forêts occupent une place importante sur le territoire et son aménagement durable concourt au maintien de la vocation des ressources naturelles à long terme.

B. L'AGRICULTURE

La région des Sources déploie une agriculture dynamique et la zone agricole occupe une place importante au sein de l'organisation spatiale et de l'activité économique de la MRC.

C. LES NOYAUX VILLAGEOIS

La MRC des Sources est marquée par la présence de municipalités rurales dynamiques aux cœurs desquelles se positionnent des noyaux villageois aux charmes authentiques. Chacune de celles-ci misent sur des éléments particuliers de leur histoire et de leur territoire qui permettent de développer leur signature unique.



3. La culture, le tourisme et la villégiature

A. LES ESPACES BLEUS

Les espaces bleus, constitués par les rivières et les plans d'eau, sont situés au cœur du développement de la MRC des Sources.

B. LES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES

La MRC des Sources a beaucoup à offrir en termes d'activités récréotouristiques, notamment par la beauté de ses paysages, la richesse de son histoire et par l'omniprésence de milieux naturels à mettre en valeur.

C. LA CULTURE ET LE PATRIMOINE

La culture est omniprésente sur le territoire de la MRC des Sources et est un facteur important de son développement. Une importante communauté d'artistes et d'organisations mettant en valeur la culture gravitent autour des noyaux culturels du territoire.

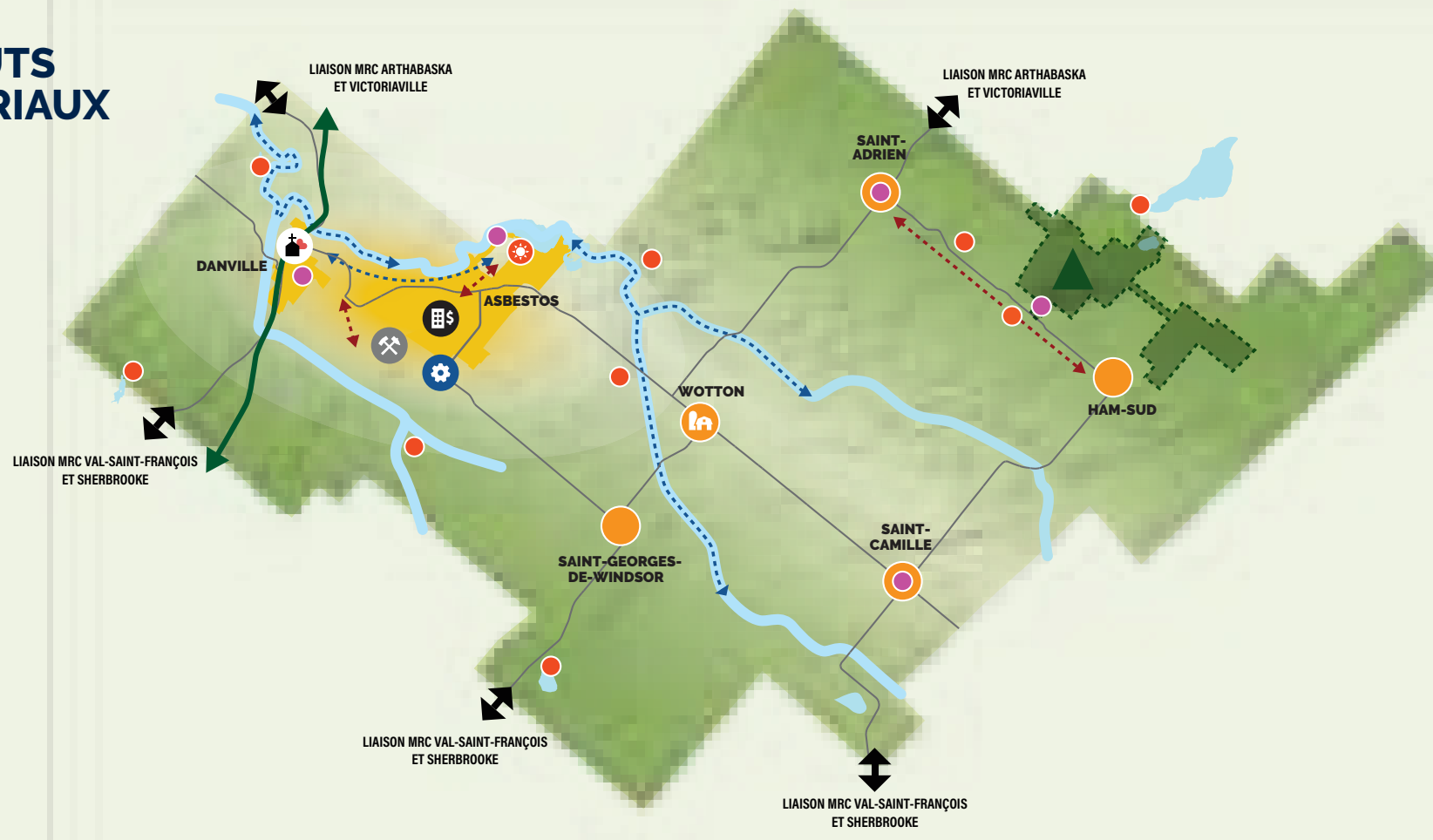
4. Les axes routiers

Les axes routiers assurent la fluidité des échanges des biens et des personnes sur le territoire.

5. La mine et les haldes

L'exploitation minière a toujours fait partie de l'histoire de la région. Le puits minier et les haldes de résidus miniers recèlent des richesses à exploiter.

LES ATOUTS TERRITORIAUX



LÉGENDE

LE MILIEU URBAIN

- Agglomération urbaine régionale
- Pôle de compétitivité technologique
- Centralité régionale d'accueil et de services
- Centralité commerciale et institutionnelle régionale
- Ensemble minier à valoriser

LE MILIEU RURAL

- Espaces verts (Agriculture et forêts)
- Noyaux villageois
- Pôle agrorural

LA CULTURE, LE TOURISME ET LA VILLÉGIATURE

- Espaces bleus
- Corridor récréotouristique interrégional
- Circuits récréotouristiques à développer
- Secteur de villégiature régionale
- Secteurs de villégiature extensive
- Pôle récréotouristique régional Parc régional du Mont-Ham
- Noyaux culturels

LES AXES ROUTIERS

- Routes principales
- Liaisons interrégionales
- Routes à développer

LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE ET LES INTENTIONS D'AMÉNAGEMENT



La carte des grandes affectations détermine, pour toute partie du territoire, la vocation, l'utilisation et la fonction que la MRC des Sources entend y favoriser. En matière de planification, les grandes affectations demeurent implicitement liées au concept d'organisation spatiale, à l'énoncé de vision stratégique, aux grandes orientations et aux stratégies d'aménagement.

LÉGENDE

GRANDES AFFECTATIONS ET DESCRIPTIONS ET INTENTIONS D'AMÉNAGEMENT

- Agricole (A)** : Activités agricoles les plus dynamiques telles les grandes cultures, l'élevage de bovins laitiers et les élevages porcins.
- Agroindustrielle (AI)** : Secteurs industriels de la municipalité de Wotton voués à la transformation des ressources agricoles et forestières.
- Agroforestière (AF)** : Activités agricoles extensives tel l'aménagement forestier, l'acériculture et aux autres usages associés aux milieux agroforestiers.
- Conservation naturelle (CN)** : Les milieux naturels protégés et les éléments naturels sensibles.
- Habitation rurale (HR)** : Les développements urbains en milieu rural.
- Industrielle-minière (IM)** : Extraction et transformation des ressources minérales, ainsi qu'au traitement et la gestion des résidus miniers.
- Industrielle (I)** : Espaces du territoire voués principalement aux usages industriels à portée régionale.
- Récréoforestière (RF)** : Pôle récréotouristique régional (Parc régional du Mont-Ham).
- Récréotouristique (RT)** : Les principaux équipements récréotouristiques et récréatifs du territoire.
- Urbaine (U)** : Les noyaux de développement de type urbain des municipalités.
- Villégiature (V)** : Les secteurs de villégiature du territoire composé d'une majorité de résidences secondaires.

ÉLÉMENTS

- Routes
- Étendue d'eau
- Limite municipale

LES ORIENTATIONS ET STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES SOURCES

L'espace et les ressources étant limités, le conseil de la MRC des Sources prend conscience de l'importance de pérenniser ceux-ci par un aménagement durable de son territoire. Les décisions d'aménagement durable du territoire sont basées sur une conciliation des différents enjeux propres à la région. Pour répondre à ces enjeux, la MRC des Sources s'est dotée d'orientations d'aménagement qui se précisent à travers les stratégies d'aménagement.

ENJEUX	GRANDES ORIENTATIONS	STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT
Le positionnement stratégique du territoire	« Une région au leadership fort qui rayonne au sein de l'Estrie, des régions limitrophes et du Québec »	Positionner la région comme un leader en développement durable et renforcer les liens et les partenariats afin de susciter l'innovation sur le territoire.
L'équilibre démographique et la cohésion sociale	« Une région attrayante et accueillante qui favorise la rétention des citoyens par la qualité de ses services et l'intégration socioéconomique »	Attirer de nouveaux résidents et travailleurs en favorisant leur accueil et leur rétention sur le territoire en stimulant l'intégration socioéconomique et le développement de services et de mesures adaptés aux réalités actuelles.
La cohésion et la complémentarité territoriale	« Des communautés qui se développent dans un souci de complémentarité et de renforcement des pôles urbains et ruraux dans le respect de leurs dynamiques distinctives »	Assurer la complémentarité des planifications à l'échelle locale et régionale et le développement des milieux urbains, commerciaux et institutionnels.
La diversification économique	« Une économie diversifiée, créatrice de richesses et d'entreprises innovantes axées sur le développement durable et la nouvelle économie »	Stimuler le développement d'entreprises industrielles, des commerces et services en offrant un environnement propice aux investissements et en favorisant leur implantation harmonieuse et optimale sur le territoire.
La mobilité et le transport durable	« Des réseaux de transport sécuritaires, fluides, intégrés et structurants pour la région »	Développer des réseaux de transports durables favorisant la fluidité des déplacements, l'optimisation des investissements, la sécurité et les transports actifs et récréatifs.

ENJEUX	GRANDES ORIENTATIONS	STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT
La gestion durable des milieux de vie	« Un cadre de vie de qualité et des milieux de vie dynamiques, accessibles et durables pour les communautés »	Développer des milieux de vie dynamiques, actifs, accessibles et sécuritaires permettant d'attirer de nouveaux résidents et favorisant leur accueil et leur rétention sur le territoire.
La protection et la sécurité civile	« Des milieux de vie harmonieux et sécuritaires visant le bien-être des citoyens et la protection des infrastructures »	Assurer la sécurité civile, la santé et le bien-être public dans les secteurs de contraintes naturelles et anthropiques, gérer les nuisances sur le territoire et assurer la cohabitation des usages.
La transition énergétique	« Un développement axé sur la transition énergétique, la maîtrise de l'énergie et un réseau de transport d'énergie structurant pour la région »	Tirer parti des réseaux de transports d'énergie existants ainsi que des potentiels de production d'énergie renouvelable sur le territoire tout en favorisant une consommation énergétique durable.
Le développement durable des activités minières et gazières	« Un développement durable des activités d'exploitation du sous-sol et un renouveau de l'industrie minière régionale »	Concilier les activités d'exploration et d'exploitation minières et gazières avec les préoccupations environnementales, sociales et économiques des communautés tout en valorisant le patrimoine minéralogique et l'histoire minière du territoire.
La protection du territoire agricole et conciliation des usages	« Un territoire agricole pérennisé par une agriculture innovante, dynamique et durable »	Protéger la vocation agricole du territoire, ses services écologiques et ses principales ressources que sont l'eau, le sol et ses paysages dans une optique de cohabitation des usages.
La mise en valeur des activités et du potentiel agricole		Stimuler la production et l'établissement d'entreprises agricoles, de transformation et de commercialisation locales dans un souci de développement durable.
Protection de la vocation forestière et des écosystèmes	« Une vocation forestière protégée par l'aménagement durable et la mise en valeur des multiples ressources des écosystèmes forestiers »	Maintenir les services et les richesses et les services écologiques des écosystèmes forestiers tant en milieu urbain que rural.
Mise en valeur des multiples ressources de la forêt		Stimuler et encourager l'aménagement écosystémique des forêts et mettre en valeur les multiples ressources du milieu forestier.
La protection de l'eau et des écosystèmes aquatiques et humides	« Des eaux souterraines et de surfaces de qualité et des écosystèmes aquatiques, humides et riverains protégés »	Maintenir et améliorer la qualité de l'eau par une protection adéquate des plans d'eau, milieux humides, rives, littoral, plaines inondables et aquifères dans un contexte de changements climatiques.
La protection et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel	« Un patrimoine bâti et paysager protégé et mis en valeur »	Protéger et valoriser les principales composantes du potentiel touristique que sont les paysages, les milieux naturels, les biens patrimoniaux et l'histoire de la région.
La valorisation de la culture	« Une culture rayonnante et florissante qui valorise la création, la diffusion, l'échange et l'accessibilité. »	Assurer l'accès à une offre culturelle diversifiée pour l'ensemble des citoyens du territoire et valoriser la culture et les savoir-faire locaux par la diffusion et les échanges culturels à l'échelle nationale et internationale.
Le développement du tourisme, du récréotourisme et de la villégiature	« Une industrie récréotouristique et une villégiature prospères et intégrées qui mise sur l'image distinctive du territoire »	Structurer l'offre touristique régionale par le développement d'une synergie entre les éléments structurants et distinctifs du territoire.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le SADD renferme un document complémentaire portant sur le cadre réglementaire minimal. Celui-ci identifie les dispositions normatives servant d'appuis à l'atteinte des objectifs d'aménagement et de développement du territoire. Ces dispositions visent les thématiques suivantes :

1. L'émission d'un permis de construction
2. L'émission des permis de lotissement
3. La protection des rives, du littoral et des plaines inondables
4. La protection des puits privés et publics
5. La protection de l'environnement et des paysages
6. L'aménagement durable des forêts et la protection du couvert forestier
7. La gestion des odeurs en milieu agricole
8. La protection du patrimoine et des sites d'intérêts touristiques
9. Le développement urbain
10. Le développement industriel et commercial
11. Les transports
12. La protection et la sécurité civile
13. Les matières résiduelles et les terrains contaminés
14. La production et les réseaux énergétiques
15. Les activités extractives et minières



COMMENT PARTICIPER?

CONSULTATION PUBLIQUE

LE 18 NOVEMBRE À 18 H 30

RENDEZ-VOUS VIRTUEL

Inscriptions obligatoires par courriel à mrc.info@mrcdessources.com

PAR ÉCRIT

Votre avis, vos mémoires ou vos interrogations concernant ce document pourront par ailleurs être transmis par courriel à mrc.info@mrcdessources.com dès le 12 octobre 2020 et ce jusqu'à la tenue de la rencontre de consultation.

Les avis et les documents reçus seront intégrés aux séances de consultation, s'ils sont reçus avant le **18 novembre 2020**.

Tous les documents du SADD sont disponibles sur le site de la MRC des Sources.

MRCDESSOURCES.COM



309, rue Chassé Asbestos (Québec) J1T 2B4

1 819 879.6661 • mrc.info@mrcdessources.com • mrcdessources.com